Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260320-2026CM20MARS12-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 MARS 2026

N°2026-CM20MARS-12

CONSEIL MUNICIPAL : Désignation des représentants de la commune au sein des organismes extérieurs
Rapporteur : Madame le Maire

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 16 mars, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; M. Julian EVENO, Mme Catherine DOUNIAS ; M. Stéphane SEVENO ; Mme Soazig LE BRUN ; Mme Julie LAGADEC ; M. Olivier SUFFICE ; Mme Françoise BOUCHE-PILLON ; M. Patrick CAINJO ; M. Eric CORFMAT ; Mme Michelle LE PETIT ; M. Mickaël LE BELLEGO ; Mme Morgane JARLEGAND ; M. Didier DANJOUX ; Mme Céline KERVRAN ; M. Laurent PESLIER ; Mme Régine MICHARD ; Mme Emmanuelle THOMAS ; M. Benoît OLIVIERO ; Mme Laurence KERNEUR ; Pierre LE PALUD ; Mme Christine ROYER ; M. Robert LE BODIC ; Mme Sophie BEGOT ; M. Cyrille COUGOULAT ; Mme Cindy ROUILLE-LE BOUDEC

Absents excusés :

M. Vincent COQUET ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ ; M. Benoît-Raphaël CASTELAIN

Pouvoir remis :

M. Vincent COQUET à Mme Dominique LE MEUR ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ à Mme Catherine DOUNIAS ; M. Benoît-Raphaël CASTELAIN à M. Julian EVENO.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 – Présents : 26 – Pouvoirs : 3 – Votants : 29
Secrétaire de séance : M. Pierre LE PALUD

Madame le Maire rapporte à l'assemblée que la commune est membre ou partenaire d'un certain nombre d'instances extérieures pour lesquelles il est nécessaire de désigner des représentants au sein du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner les représentants suivants :

1) Désignation d'un conseiller municipal référent en matière de défense nationale

À la suite de la professionnalisation des armées et de la suspension de la conscription, le gouvernement a décidé d'entreprendre une série d'actions destinées à renforcer les liens entre les nations et les forces armées par le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne.

C'est pourquoi, à la demande du Ministère de la Défense, le Conseil Municipal doit désigner un conseiller municipal chargé des questions de défense.

Ce conseiller est un interlocuteur privilégié pour la défense, il est destinataire d'une information régulière et est susceptible de jouer un rôle dans la sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Suite aux élections municipales, il convient de désigner un nouveau correspondant défense au sein du conseil municipal. Il sera également l'interlocuteur en charge des commémorations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner M. CASTELAIN Benoît-Raphaël, en tant que conseiller municipal chargé des questions de défense.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260320-2026CM20MARS12-DE

GRAND CHAMP

2) Désignation d'un conseiller municipal référent en matière de sécurité routière et d'un suppléant

Il est exposé que le Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables a sollicité les communes afin qu'elles désignent un élu « référent sécurité routière », ainsi que son suppléant, suite aux élections municipales.

Leur mission consiste à être :

- Le porteur et l'animateur de la politique locale de sécurité routière,
- L'interface entre le domaine politique et les services techniques et administratifs,
- L'interlocuteur et le coordinateur pour la prévention, les actions, la formation, la sensibilisation ou la communication en matière de sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner :

- **M. CASTELAIN Benoît-Raphaël, référent en matière de sécurité routière**
- **M. CORFMAT Eric, suppléant au référent sécurité routière**

3) Désignation d'un conseiller municipal référent au Comité National d'Action Sociale du personnel communal (CNAS)

Les membres du Conseil Municipal sont informés que deux délégués (1 élu et 1 agent) doivent être désignés au sein de chaque collectivité, adhérant au CNAS. Ces délégués communaux siègent à l'assemblée départementale de l'association. Ils sont mandatés pour faire remonter leurs avis et positions sur l'action sociale en faveur du personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner M. SEVENO Stéphane en tant que membre du Conseil Municipal, référent au sein du CNAS.

4) Désignation des représentants à la Mission Locale du Pays de Vannes

Il est rapporté que les statuts de la Mission Locale du Pays de Vannes fixent la composition de l'assemblée générale.

La représentation des communes adhérentes se fait en fonction de l'importance démographique, soit 3 membres représentants du Conseil Municipal pour la Commune de Grand-Champ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner les 3 représentantes suivantes au sein de la Mission Locale du Pays de Vannes :

- **Mme LE MEUR Dominique**
- **Mme DOUNIAS Catherine**
- **Mme KERVRAN Céline**

5) Désignation des membres au conseil d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux (EPSMS)

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que le décret n° 2005-1260 du 4 octobre 2005 pris en application de la loi du 2 janvier 2002, fixe la composition des conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux.

En ce qui concerne ces établissements, les représentants de la commune sont désignés par le Conseil Municipal en son sein, au scrutin secret à la majorité absolue au 1er tour, à la majorité relative au second. En cas d'égalité de voix, le plus âgé est proclamé élu.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260320-2026CM20MARS12-DE

GRAND CHAMP

Le conseil d'administration comprend 12 membres, dont 3 représentants de la commune de rattachement :

- Madame le Maire, Président de l'établissement public communal,
- 2 représentants de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer 2 représentants au sein de chacune des structures suivantes :

Désignation	Candidats	Votes
Etablissement public de santé mentale spécialisé (EPSMS)* « Vallée du Loch »	**Mme LE MEUR Dominique** **Mme BOUCHE-PILLON Françoise** **Mme DOUNIAS Catherine**	**29**
EHPAD « Résidence de Lanvaux »	**Mme LE MEUR Dominique** **Mme BOUCHE-PILLON Françoise** **Mme DOUNIAS Catherine**	**29**

** L'EPSMS regroupe les établissements suivants : le Centre d'accueil du Pont-Coët, la Maison d'Accueil Spécialisée, le Foyer d'accueil médicalisé de Locqueltas, le Foyer de vie, l'ESAT La Madeleine (Etablissement et Service d'Aide par le Travail).*

6) Désignation d'un conseiller municipal titulaire et d'un suppléant à l'association BRUDED

BRUDED (Bretagne Rurale et Rurbaine pour un Développement Durable) est une association de loi 1901 qui regroupe 145 collectivités, communes et intercommunalités, des cinq départements de la Bretagne historique. Son siège est situé à LANGOET en Ille et Vilaine. Elle a pour objet de faciliter le partage d'expériences et d'initiatives de développement durable entre les collectivités membres. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et initiatives de développement durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer les 2 représentants suivants :

- **Mme LE MEUR Dominique, en tant que titulaire**
- **M. DANJOUX Didier, en tant que suppléant**

7) Désignation d'un conseiller municipal référent en matière d'accessibilité

Il est rappelé au Conseil Municipal que l'accessibilité est l'affaire de tous. Les acteurs de l'accessibilité sont présents à tous niveaux et agissent au quotidien à la construction d'une commune qui se veut, chaque jour, plus inclusive.

Aussi, pour traduire et faire le relais des engagements des différents acteurs, il est proposé de désigner un membre du Conseil Municipal sur cette thématique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner Mme BOUCHÉ-PILLON Françoise, en tant que conseiller municipal chargé des questions en matière d'accessibilité.

8) Désignation d'un conseiller municipal référent « Europe » et « Bretagne »

Il est rapporté aux conseillers municipaux qu'au vu des nombreuses évolutions et directives émanant de l'Europe, il convient de désigner un membre du Conseil Municipal qui pourra relayer les informations utiles : subventions, contrats région, ...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner Mme LE MEUR Dominique, en tant que référente « Europe » et « Bretagne ».

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260320-2026CM20MARS12-DE

GRAND CHAMP

9) Désignation d'un conseiller municipal référent « personnel communal »

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que, pour assurer la gestion quotidienne et réaliser ses actions publiques locales, la commune est dotée d'une organisation technique et administrative composée de plus de 100 agents territoriaux.

Afin d'assurer un relais et d'être l'élu « interlocuteur privilégié » des agents, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de désigner M. SEVENO Stéphane, en tant que référent « personnel communal ».

10) Désignation de représentants à l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF)

Il est rapporté que l'AMRF est l'interlocutrice incontournable des communes rurales auprès des pouvoirs publics et des grands opérateurs nationaux pour affirmer la capacité du monde rural à innover et proposer des modèles de vie alternatifs reposant sur les singularités de chaque territoire. L'association est également un réseau d'échanges et de partages d'expériences entre les élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner Mme LE MEUR Dominique, en tant que représentant à l'Association des Maires Ruraux de France (AMFR).

11) Désignation de représentants à la SCIC « Gîtes pour Tous »

Il est rapporté que la SCIC « Gîtes pour Tous » est chargée de l'ensemble des études et travaux portant sur la création d'un gîte destiné aux personnes en situation de handicap, au lieu-dit Kéroliard « le Clos Joséphine ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner Mme BOUCHE-PILLON Françoise, en tant que représentante titulaire, et Mme KERVRAN Céline, en tant que représentante suppléante à la SCIC « Gîtes pour tous ».

12) Désignation d'un conseiller municipal référent « FDGDON »

Il est rapporté que la FDGDON 56 apporte son aide et son expertise dans le domaine de la lutte contre les organismes nuisibles (pigeons, étourneaux, chenilles, frelons asiatiques, fouines, insectes ravageurs divers...) qui peuvent générer des nuisances pour notre collectivité et nos administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner M. CAINJO Patrick, en tant que représentant de la commune.

13) Désignation d'un conseiller municipal référent au CEREMA

Il est rapporté que le CEREMA intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, ...) et en articulation avec les ingénieries privées.

Il est proposé de désigner M. EVENO Julian, en tant que représentant de la commune.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260320-2026CM20MARS12-DE

GRAND CHAMP

14) Désignation d'un conseiller municipal référent « Incendie et secours » (loi MATRAS)

Il est rapporté que, dans le cadre de la « Loi MATRAS », il convient de nommer un référent « incendie et secours » suite à la loi de consolidation du modèle de sécurité civile et de valorisation. Ce correspondant « incendie et secours » est l'interlocuteur privilégié du Service Départemental (SDIS56) et du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Grand-Champ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner M. CASTELAIN Benoît-Raphaël, en tant que représentant de la commune.

15) Désignation d'un conseiller municipal référent à l'Association des collectivités forestières du Morbihan

Il est rapporté que la Fédération Nationale des Communes Forestières est un réseau d'élus œuvrant au bénéfice des collectivités membres pour valoriser la forêt et les produits du bois. Depuis 1933, cette fédération d'élus regroupe des communes, des collectivités ou leurs groupements, ayant sur leur territoire une forêt publique, et plus largement des collectivités intéressées par l'espace forestier et la filière forêt-bois. 6 000 collectivités, soit 60% de la surface des forêts communales, y sont représentées.

Le rôle de l'association des collectivités forestières du Morbihan est à la fois une représentation politique, mais également un accompagnement technique sur différents sujets en lien avec la forêt et le bois, ainsi que de la formation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner M. CASTELAIN Benoît-Raphaël, en tant que représentant de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

Le Secrétaire de séance,
M. Pierre LE PALUD